

Amherst, le 9 décembre 2019

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 9^e jour du mois de décembre 2019, à laquelle sont présents, la mairesse suppléante, madame la conseillère Caroline Champoux et les conseillers:

Jean Bourassa
Robert Cardinal

Yves Duval
Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de la mairesse suppléante

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau est absent et son absence est motivée.
Monsieur Marc St-Pierre, directeur général est aussi présent.

La mairesse suppléante soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 9 décembre 2019

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 novembre 2019**
Résolutions numéros 222.11.2019 à 244.11.2019 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 novembre 2019
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de novembre 2019**
 - 4.1. Déboursés du 01-11-2019 au 30-11-2019 pour un montant total de 373 464.12 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 33 425.53 \$
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Méliissa Généreux, Université de Sherbrooke
- 6. Administration générale**
 - 6.1. Calendrier des séances du conseil 2020
 - 6.2 Avis de motion – Règlement 540-19 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2020
 - 6.3 Présentation du projet de règlement 540-19 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2020
 - 6.4 Dépôt du registre public des déclarations (dons et autres avantages)
 - 6.5 Divulgateion des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.6 Avis de motion règlement 541-19 ayant pour objet d'amender le règlement 535-19 afin de modifier le montant alloué au fonds de roulement
 - 6.7 Présentation du règlement 541-19 ayant pour objet d'amender le règlement 535-19 afin de modifier le montant alloué au fonds de roulement
 - 6.8 Financement du Règlement d'emprunt 530-18 « Réfection de chemins municipaux » pour un montant de 140 000.00 \$

- 6.9 Correction à la résolution 045.03.2019
- 6.10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – reddition de comptes
- 6.11 Protocole d'entente – Location de la halte routière
- 6.12 Cession de terrains municipaux

7. Sécurité publique

- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants novembre 2019
- 7.2 Départ d'un premier répondant
- 7.3 Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Laurentides et adoption du Plan de mise en œuvre régional

8. Travaux publics

- 8.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020
- 8.2 Sablage sur les chemins autres que municipaux

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Bulletin cumulatif écocentre – Octobre 2019
- 9.2 Résolution d'intention de partenariat dans une entente intermunicipale relative à l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Contribution analyse d'eau – Association de protection du lac de la Décharge

11. Loisirs et culture

- 11.1 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 245.12.2019 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant les points suivants :

- 7.4 Mandat à Yves Duval et Marc St-Pierre – Service incendie;
- 13.1 Location d'une niveleuse;

Et en retirant les points suivants :

- 4.1 Ratification des déboursés pour le mois de novembre 2019 ;
- 8.2 Sablage sur les chemins autres que municipaux

Adoptée à la majorité

3 RÉS 246.12.2019 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, résolutions numéros 222.11.2019 à 244.11.2019 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

4.1 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

Ce point est retiré de l'ordre du jour

5 CORRESPONDANCES

5.1 MÉLISSA GÉNÉREUX, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général informe le conseil de la correspondance de Madame Mélissa Généreux, médecin et professeure à l'Université de Sherbrooke concernant une enquête de santé populationnelle. Dans le cadre de cette enquête visant à documenter les conséquences des inondations 2019 sur la santé physique et psychologique des sinistrés, des citoyens d'Amherst seront sollicités par téléphone pour les inviter à participer à celle-ci.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 247.12.2019 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2020, lequel est reproduit ci-dessous :

Lundi, 13 janvier 2020, 19h30	Lundi, 10 février 2020, 19h30	Lundi, 9 mars 2020, 19h30
Lundi, 13 avril 2020, 19h30	Lundi, 11 mai 2020, 19h30	Lundi, 8 juin 2020, 19h30
Lundi, 13 juillet 2020, 19h30 (Vendée)	Lundi, 10 août 2020, 19h30	Lundi, 14 septembre 2020, 19h30
Mardi , 13 octobre 2020, 19h30	Lundi, 9 novembre 2020, 19h30 (Vendée)	Lundi, 14 décembre 2020, 19h30

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 540-19 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion qu'à la séance extraordinaire portant sur le budget du 11 décembre 2019 à 19 heures sera présenté au conseil pour adoption le règlement 540-19 imposant le taux de taxes pour l'exercice 2020.

6.3 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 540-19 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Monsieur le conseiller Robert Cardinal procède à la présentation du projet de règlement 540-19 imposant le taux de taxes pour l'exercice 2020.

6.4 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS (DONS ET AUTRES AVANTAGES)

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations tenu en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

6.5 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En conformité avec l'article # 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2.), l'ensemble des élus municipaux ont déposé devant le conseil municipal leur déclaration des intérêts pécuniaires.

6.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 541-19 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 535-19 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT ALLOUÉ AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Jean Bourassa donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 541-19 ayant pour objet d'amender le règlement 535-19 afin de modifier le montant alloué au fond de roulement.

6.7 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 541-19 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 535-19 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT ALLOUÉ AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Yves Duval procède à la présentation du projet de règlement 541-19 ayant pour objet d'amender le règlement 535-19 afin de modifier le montant alloué au fonds de roulement. Celui-ci passera de 200 000 \$ à 125 000 \$.

6.8 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 530-18 « RÉFECTION DE CHEMINS MUNICIPAUX » POUR UN MONTANT DE 140 000 \$

RÉS 249.12.2019 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 140 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du canton d'Amherst souhaite emprunter par billets pour un montant total de 140 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
530-18	140 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 530-18, la Municipalité du canton d'Amherst souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	5 200 \$	
2021.	5 400 \$	
2022.	5 500 \$	
2023.	5 700 \$	
2024.	5 900 \$	(à payer en 2024)
2024.	112 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 530-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à la majorité

RÉS 250-12-2019 SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

CONSIDÉRANT que la Municipalité du canton d'Amherst a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2019, au montant de 140 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes,

le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

5 200 \$	3,02000 %	2020
5 400 \$	3,02000 %	2021
5 500 \$	3,02000 %	2022
5 700 \$	3,02000 %	2023
118 200 \$	3,02000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,02000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

5 200 \$	2,15000 %	2020
5 400 \$	2,30000 %	2021
5 500 \$	2,35000 %	2022
5 700 \$	2,45000 %	2023
118 200 \$	2,60000 %	2024

Prix : 98,00300 Coût réel : 3,04749 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton d'Amherst accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2019 au montant de 140 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 530-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à la majorité

6.9 RÉS 251.12.2019 CORRECTION À LA RÉOLUTION 045.03.2019

CONSIDÉRANT la résolution 045.03.2019 par laquelle le conseil autorisait une indexation de la rémunération de l'ensemble du personnel et des élus de l'ordre de 1,6 %;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger cette résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE la résolution 045.03.2019 soit corrigée de telle sorte qu'elle se lise comme suit :

QUE le conseil autorise une indexation de la rémunération des élus ainsi que pour les employés ayant atteint au minimum un (1) an de service pour la municipalité d'Amherst de l'ordre d'un virgule six pourcent (1,6 %) rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à la majorité

6.10 **RÉS 252.12.2019** **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER – REDDITION DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 296 712 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la municipalité d'Amherst informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à la majorité

6.11 **RÉS 253.12.2019** **PROTOCOLE D'ENTENTE – LOCATION DE LA HALTE
ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la municipalité d'offrir en location le local de la halte routière compte tenu de son potentiel en termes de retombées économiques et touristiques;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions préparé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général, permettant aux personnes intéressées de déposer un projet pour ce local ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des projets déposés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte la proposition déposée par Café Glendette, qui prévoit la mise sur pied d'un service de restauration de type « menu santé » qui sera en fonction à compter de la mi-avril 2020, pour une durée de six (6) mois au loyer mensuel de 300.00 \$;

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, le protocole d'entente de location à intervenir entre le locataire et la municipalité, le tout selon les recommandations déposées par monsieur Marc St-Pierre, directeur général.

Adopté à la majorité

6.12 **RÉS 253A.12.2019** **CESSION DE TERRAINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst est propriétaire de quatre (4) terrains ayant chacun une superficie non conforme et étant tous enclavés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a aucun intérêt à conserver ces terrains;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par monsieur André Gagnon, propriétaire de terrains adjacents;

CONSIDÉRANT le potentiel de revenu annuel de taxes pour ces quatre terrains;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la municipalité accepte l'offre de monsieur André Gagnon et cède pour la somme de 1.00 \$ chacun les terrains suivants :

- Matricule : 1197-58-4101
Lot 4 942 144
- Matricule : 1197-68-1703
Lot 4 942 151
- Matricule : 1198-50-8285
Lot 4 942 155
- Matricule : 1198-71-4249
Lot 4 961 443

QUE les frais juridique et tout autre frais soient assumé par l'acheteur;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, ou la mairesse suppléante en son absence et monsieur Marc St-Pierre, directeur général, ou le directeur général adjoint en son absence, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, tout documents en lien avec ce dossier.

Adopté à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS NOVEMBRE 2019

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de novembre 2019.

7.2 RÉS 253B.12.2019 DÉPART DE MONSIEUR GUYLAIN CHARLBOIS À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT que monsieur Guylain Charlebois à fait part de son désir de quitter le service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT que monsieur Guylain Charlebois a agi à titre de premier répondant durant plus de 25 ans et a été un exemple pour l'ensemble de ses confrères du service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la démission de monsieur Guylain Charlebois à titre de premier répondant;

QUE le conseil remercie chaleureusement monsieur Guylain Charlebois pour ces 25 années passées au sein du service des premiers répondants, pour l'importance de son implication active ainsi que son professionnalisme et sa grande disponibilité.

Adoptée à la majorité

7.3

RÉS 253C.12.2019 **AVIS À L'ÉGARD DU PROJET DE SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES ET ADOPTION DU
PLAN DE MISE EN ŒUVRE RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est en vigueur depuis février 2006 ;

CONSIDÉRANT que l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date d'entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse, une demande d'attestation de la conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC des Laurentides doit également déposer au ministère, avec son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée, un avis de chaque municipalité locale et régie incendie, le cas échéant, qui a participé à son élaboration;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a transmis le 24 septembre 2019 à l'ensemble des municipalités de la MRC, à la Régie incendie des Monts et à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et leur plan de mise en œuvre local du projet de schéma décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la municipalité d'Amherst :

- Émet un avis favorable à l'égard de la version révisée du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC des Laurentides;
- Adopte le plan de mise en œuvre régional tel que transmis par la MRC des Laurentides.

QUE la présente résolution soit transmise à Madame Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité

7.4

RÉS 253D.12.2019 **MANDAT À YVES DUVAL ET MARC ST-PIERRE –
SERVICE INCENDIE**

Madame la conseillère Caroline Champoux se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides est à étudier différents dossiers qui pourraient avoir des impacts pour la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent, dans le cadre des travaux amorcés par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, de déléguer deux représentants de la municipalité pour suivre l'évolution de ces dossiers et en faire rapport au conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil mandate monsieur le conseiller Yves Duval et monsieur Marc St-Pierre, directeur général afin de suivre les travaux amorcés par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, d'évaluer les impacts pour la municipalité d'Amherst, de faire rapport au conseil et, au besoin, de faire les recommandations appropriées;

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 254.12.2019 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst (la Municipalité) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à la majorité

8.2 SABLAGE SUR LES CHEMINS AUTRES QUE MUNICIPAUX

Ce point est retiré de l'ordre du jour

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 BULLETIN CUMULATIF ÉCOCENTRE – OCTOBRE 2019

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général, fait mention du bilan cumulatif de l'écocentre d'Amherst au 31 octobre 2019.

9.2 RÉS 255.12.2019 RÉSOLUTION D'INTENTION DE PARTENARIAT DANS UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DU SITE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIDR

CONSIDÉRANT que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit le bannissement de la matière organique des lieux d'élimination;

CONSIDÉRANT que les Villes et Municipalités se sont engagées, par la signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst, comme l'ensemble des Villes et Municipalités, désire offrir à l'ensemble de sa population des services de récupération des matières organiques afin de les détourner de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (nommée RIDR) a déposé une offre en janvier 2019, permettant à la Municipalité d'Amherst ainsi que 4 municipalités avoisinantes de devenir propriétaires au même titre que les 10 propriétaires actuels ou de devenir clients, du site de traitement des matières organiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le Conseil municipal d'Amherst mentionne son intérêt de devenir propriétaire du site de traitement des matières organiques de la RIDR telle que l'offre déposée par celle-ci en janvier 2019;

QUE l'entente doit être à la satisfaction des parties;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, tous documents et/ou entente relative à ce partenariat.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 RÉS 256.12.2019 CONTRIBUTION ANALYSE D'EAU – ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC DE LA DÉCHARGE

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association de protection du lac de la Décharge;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association de protection du lac de la Décharge pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2019.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 RÉS 257.12.2019 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité d'Amherst.

Adoptée à l'unanimité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 258.12.2019 LOCATION D'UNE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer le nivelage des chemins par le service des travaux publics pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT que pour se faire il y a lieu de louer une niveleuse pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres pour la location d'une niveleuse de catégorie 0270 pour une période de six (6) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à la location d'une niveleuse auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit, JMV Location, selon les conditions prévues à la soumission numéro 19-0367 en date du 5 décembre 2019 et de signer tout document en rapport avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 259.12.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 21h00

Adoptée à la majorité

Caroline Champoux
Mairesse suppléante

Marc St-Pierre
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Caroline Champoux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Champoux
Mairesse suppléante